

 Pour compléter ce questionnaire vous pouvez faire appel à un bureau d'études spécialisé ou à défaut se reporter au guide « *Conseils techniques pour le choix d'un dispositif d'assainissement individuel* » disponible en Mairie ou sur le site Internet www.syndicat-des-eaux-17.fr rubrique les informations pratiques, « assainissement individuel », - Si une étude de zonage d'assainissement a été réalisée sur la commune ; une carte des sols est disponible et pourra peut-être vous aider dans le choix du type de traitement (ce document est consultable en Mairie)

❖ **PRETRAITEMENTS :**

Fosse toutes eaux :

Volume.....litres

Préfiltre : volumelitres
(facultatif)

Autres dispositifs :
.....litres

❖ **TRAITEMENT ET EVACUATION DES EAUX USEES (Cocher la filière choisie)**

- Terrain "perméable"
- Tranchées filtrantes** (sur sol naturel limoneux ou sableux, sans roche calcaire fissurée à moins de 1m de profondeur) -----> Longueur totale.....m
Nombre
 - Lit d'épandage** (sur sol naturel sableux) -----> Surface.....m²
 - Filtre à sable vertical Non Drainé** (sur roche calcaire fissurée à faible profondeur) -----> Surface.....m²
 - Terre d'infiltration** (Nappe d'eau < 1,50 m de profondeur) -----> Surface de la base du tertre.....m²
- Terrain "imperméable"
- Filtre à sable vertical Drainé** (sur sol naturel à dominante argileuse, rejet des eaux traitées dans un exutoire) -----> Surface m²
 - Filtre à zéolithe drainé** (sur sol naturel à dominante argileuse et/ou faible surface disponible, rejet des eaux traitées dans un exutoire)
- ⇒ **Exutoire :**
- réseau pluvial
 - fossé
 - cours d'eau
 - autres :
 - plan d'eau (étang...)
- **Autres installations :**
- **Poste de relevage** Oui Non

ENTREPRENEUR (si connu à ce jour)

→ NOM et Adresse de l'installateur

→ Téléphone :

Sous leur responsabilité, le demandeur et l'installateur certifient l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier et s'engagent à :

- à autoriser les agents du syndicat des eaux à accéder à la parcelle pour assurer le contrôle de conception et de réalisation de l'installation (conformément à l'article L.1331-11 du Code de la Santé Publique)
- à réaliser l'installation qu'après réception de l'autorisation conformément au projet d'assainissement qui aura été adopté
- à ne pas recouvrir l'installation avant la vérification de la bonne exécution des ouvrages par le Syndicat des Eaux.

Le demandeur et l'installateur doivent également consulter le règlement du service public d'assainissement non collectif disponible en mairie.

Signature du demandeur, à le,.....

Signature de l'installateur, (si connu ce jour)

CADRE A L'ATTENTION DES COMMUNES

Veuillez vérifier avant l'envoi du dossier au Syndicat des Eaux que toutes les pièces soient jointes à cette demande, afin que la demande soit traitée le plus rapidement possible par le technicien du Syndicat des Eaux.

OBSERVATIONS DU MAIRE (notamment en ce qui concerne le rejet dans le milieu hydraulique superficiel)

.....

à le,.....

Le Maire